



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2024

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et quatre et le 10 septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 3 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la maison des associations de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Marie José MASSON, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Angélique SCHNEIDER.

Absents représentés : Laëtitia BERTHELIN par Luc MAUDET et Michaël LAVENTUREUX par Francis HUVER

Absente excusée : Sophie Marthelot

Absent : Olivier BRAULT

14 conseillers présents, et 2 conseillers représentés le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Election du secrétaire
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2024
- Frais d'école Noé 2022-2023
- Frais d'école Cerisiers 2024-2025
- SMAEP : adhésion Plessis-Saint-Jean, Pailly, Sergines
- Contribution au centre médical cerisiers
- Subvention aux associations
- Tarifs périscolaires année 2024-2025
- Participation des communes aux activités périscolaires 2023-2024
- Tarifs périscolaires année 2024-2025
- Tarifs piscine école de Theil-sur-Vanne
- Participation de la commune à la caisse de prévoyance des employés de la commune
- Décisions modificatives budget de la commune
- France Ruralités Revitalisation
- Exonération temporaire de TFPB des logements acquis puis améliorés en vue de la location
- Exonération de CFE en faveur des médecins, vétérinaires et auxiliaires médicaux implantés en FRR
- Vente de terrains
- Acquisition de terrains
- Avancement travaux
- Mobilité
- Questions diverses

Bernard ROMIEUX est élu secrétaire de séance



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JUIN 2024

A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2024.

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES ÉCOLE NOÉ ANNÉE 2022-2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, accepte la participation aux frais scolaires de l'école de Noé pour l'année scolaire 2022-2023.

Cela concerne 14 enfants x 605 € = 8 470 €

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES ÉCOLE CERISIERS ANNÉE 2024-2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, accepte la participation aux frais scolaires de l'école de Cerisiers pour l'année scolaire 2024-2025.

Cela concerne 1 enfant x 1 250 € = 1 250 €

SMAEP DEMANDE ADHÉSION DES COMMUNES DE PLESSIS-SAINT-JEAN, PAILLY, SERGINES

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, accepte l'adhésion des communes de Plessis-Saint-Jean, Pailly, Sergines au SMAEP

CONTRIBUTION CENTRE MÉDICAL DE CERISIERS – VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE

Monsieur le Maire présente la demande de participation de 6 € par habitant pour l'année 2024, soit 1 021 habitants x 6 € = 6 126 €.

Il rappelle la position déjà prise par le Conseil Municipal. La santé est un bien commun qui doit être traité au niveau communautaire ou par une convention entre les communes concernées.

Il rappelle que la commune des Vallées-de-la-Vanne a fait d'énormes efforts pour présenter une offre de services cohérente à la population : France-services, Le Dispositif de Recueil pour les passeports et les CNI, L'agence postale, le centre de loisirs, la micro crèche les poussins, l'Espace de vie Sociale, pour un budget total de 628 700 € et un reste à charge pour les Vallées-de-la-Vanne de 153 480 €. Tous ces services sont ouverts à l'ensemble des habitants de la CCVPO.

72% des personnes accueillies par France-Services, 90% des personnes demandant un passeport ou une CNI, et 90% des enfants accueillis à la microcrèche proviennent des communes extérieures aux Vallées de la Vanne sans aucune participation de la majorité de ces communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, refuse donc cette participation hors contrôle des élus de la commune. Tout engagement financier de notre commune doit faire l'objet d'un constat et d'une convention.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Compte tenu des difficultés budgétaires de la commune et dans un souci de rigueur, le conseil municipal par onze voix pour, une abstention (Maryse Bourgeois) et deux non votants (Magalie Thérouté et Guy Lamarre) décide de ne pas augmenter la subvention de la Joyeuse Entente et revote la subvention de l'année dernière de 1 000 €.

FRAIS PERISCOLAIRES ANNEE 2023-2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, accepte la répartition des frais périscolaires de Theil et du transport pendant la pause méridienne comme indiquée ci-dessous.

De ces sommes seront déduits les acomptes déjà versés en 2024.

L'acompte demandé en janvier 2025 sera de 70% de ces sommes pour les communes ayant versé une somme totale périscolaire plus transport pendant la pause méridienne supérieure ou égale à 3 000 €.



Année 2023-2024

Calcul hors acompte

	Cantine	2.45 €	garderie	0.60 €	centre loisirs		Total	acompte 2024-2025
								acompte 70%
Les Clérimois	834	2 043.30 €	132	79.20 €	263	2 349.10 €	4 471.60 €	3 130 €
Coulours	255	624.75 €	0	0.00 €	14	127.40 €	752.15 €	0 €
Foissy	0	0.00 €	925	555.00 €	255	2 004.60 €	2 559.60 €	0 €
Les Sièges	393	962.85 €	635	381.00 €	361	3 142.10 €	4 485.95 €	3 140 €
Les Vallées de la Vanne	5 283	12 943.35 €	3 089	1 853.40 €	1 056	8 141.90 €	22 938.65 €	16 057 €
Noé	2 679	6 563.55 €	1 175	705.00 €	530	4 743.70 €	12 012.25 €	8 409 €
Pont sur Vanne	1 770	4 336.50 €	1 312	787.20 €	374	3 190.20 €	8 313.90 €	5 820 €
Vaumort	1 992	4 880.40 €	1 481	888.60 €	451	3 390.40 €	9 159.40 €	6 412 €
Villiers-Louis	231	565.95 €	346	207.60 €	295	2 438.80 €	3 212.35 €	2 249 €
TOTAL	13 437	32 920.65 €	9 095.00 €	5 457.00 €	3 599	29 528.20 €	67 905.85 €	42 086 €
Les Vallées-de-la-Vanne							22 938.65 €	16 057.06 €
Autres communes							44 967.20 €	26 028.70 €
Total							67 905.85 €	42 085.75 €

Transport pause méridienne

Commune	Nombre d'élèves	Prix/élève	Total	acompte 2024-2025
				acompte 70%
NOÉ	19	355.56 €	6 755.64 €	4 728.95 €
PONT SUR VANNE	17	355.56 €	6 044.52 €	4 231.16 €
LES VALLÉES DE LA VANNE	23	355.56 €	8 177.88 €	5 724.52 €
VAUMORT	20	355.56 €	7 111.20 €	4 977.84 €
TOTAL	79	355.56 €	28 089.24 €	19 662.47 €

FRAIS PERISCOLAIRES ANNEE 2024-2025

Compte tenu de l'augmentation des frais de personnel de 10%, et de l'augmentation du prix de l'électricité (+ 100%) le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, accepte l'augmentation uniforme de 5% des frais périscolaires de Theil, à l'exception de la tranche 1 de la pause méridienne (repas à 1 €). Cette tranche passe de 0 à 900 contre 0 à 800 l'année dernière.

ACCUEIL DE LOISIRS garderie

Quotient familial	0 à 700	701 à 850	851 à 1000	1001 à 1400	>1400
Toutes communes	1.68 €	1.89 €	2.10 €	2.31 €	2.52 €

participation communes

Toutes communes	0.63 €
-----------------	--------

PAUSE MERIDIENNE - CANTINE

Quotient familial	0 à 900	901 à 1000	1001 à 1400	> 1400
Vallées-de-la-Vanne	1.00 €	3.78 €	5.04 €	5.46 €
Autres communes	4.41 €	4.41 €	5.04 €	5.46 €

participation communes

Toutes communes	2.57 €
-----------------	--------



CENTRE DE LOISIRS (communes conventionnées)

Quotient familial		0 à 700	701 à 850	851 à 1000	1001 à 1400	> 1400
5 jours consécutifs		50.05 €	56.55 €	61.55 €	73.05 €	76.05 €
tarif journée		10.50 €	11.87 €	12.92 €	15.33 €	15.96 €
1/2 journée avec repas		5.83 €	6.93 €	7.67 €	9.45 €	9.77 €
1/2 journée sans repas		4.10 €	5.25 €	5.88 €	7.04 €	7.35 €

participation communes

	journée	AR	SR
Toutes communes	9.56 €	6.83 €	2.73 €

CENTRE DE LOISIRS (communes non conventionnées)

Quotient familial		0 à 700	701 à 850	851 à 1000	1001 à 1400	> 1400
5 jours consécutifs		95.55 €	102.05 €	107.05 €	118.55 €	121.55 €
tarif journée		20.06 €	21.42 €	22.47 €	24.89 €	25.52 €
1/2 journée avec repas		12.65 €	13.76 €	14.49 €	16.28 €	16.59 €
1/2 journée sans repas		6.83 €	7.98 €	8.61 €	9.77 €	10.08 €

HORAIRES DE L'ÉCOLE DE THEIL

le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, accepte les nouveaux horaires de l'école de Theil à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024

Maternelle : 11h 55 et 13h 55 (au lieu de 12h et 14h)

Élémentaire : 12h et- 14h (au lieu de 11h 55 et 13h 55)

CONVENTION ET TARIFS PISCINE DE SENS POUR L'ÉCOLE DE THEIL

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, accepte la convention avec la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais pour l'utilisation de la piscine de SENS.

Les tarifs sont les suivants

- 110 € le créneau horaire avec intervention pédagogique
- 83 € le créneau horaire sans intervention pédagogique

PETITS DEJEUNERS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés valide la proposition de renouvellement de la convention petits déjeuners pour les années à venir. Elle concerne :

- SIVOS Chenevières
- SIVOS de la Vanne
- RPI Noé, Pont, Theil, Vaumort

Soit 8 enfants en primaire et 4 enfants en maternelle. Le montant prévisionnel est de 1 123,20 €

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CAISSE DE PREVOYANCE DES EMPLOYES DE LA COMMUNE

Les communes doivent dorénavant obligatoirement participer à la protection sociale complémentaire des agents publics

- Les risques prévoyance (protection maintien de salaire de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Les risques santé (ou mutuelle) à compter du 1^{er} janvier 2026.



Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés choisit l'option « convention de participation » avec le Centre de Gestion. Le salarié est libre d'adhérer ou non. Pour une incapacité temporaire ou permanente de travail, le remboursement sera de 90 % du traitement de référence mensuel net à compter du passage à demi-traitement.

La participation de la commune sera de 7,00€ brut par mois par agent.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve les décisions modificatives suivantes au budget de la commune :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60623	2 000.00		Alimentation (Centre de loisirs et garderie)
D F 011 60632	1 000.00		Petits équipements
D F 011 6067	4 500.00		Fournitures scolaires (école de Theil-sur-Vanne)
D F 011 611	1 000.00		Contrat de prestation de service
D F 011 613	3 000.00		Location
D F 011 6135		1 000.00	Location mobilière
D F 011 615228		10 000.00	Autres bâtiments
D F 011 615231		4 500.00	Voiries
D F 011 623	9 000.00		Publicité. relation publique
D F 011 6232		9 000.00	Fête et cérémonie
D F 011 6251		1 000.00	Voyage et déplacement
D F 011 6256	1 000.00		Frais de mission
D F 66 6618	4 000.00		Intérêt des autres dettes (ligne de trésorerie)
D I 21 2116 OPNI	5 000.00		Cimetières
D I 21 2131 OPNI		30 000.00	Bâtiments publics
D I 21 21312 OPNI	30 000.00		Bâtiments scolaires
D I 21 2138 OPNI		5 000.00	Autres constructions
	60 500.00	60 500.00	

LIGNE DE TRÉSORERIE

La précédente ligne de trésorerie s'est terminée le 4 septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, décide de renouveler cette ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour une année supplémentaire au taux de 5,5 %. Il y a possibilité de rembourser celle-ci au fur et à mesure des rentrées.

FRANCE RURALITES REVITALISATION

La commune Les Vallées-de-la-Vanne entre dans le cadre du plan France Ruralité Revitalisation qui donne à notre commune des moyens supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans ce cadre le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés confirme l'exonération fiscale de CFE pour les installations nouvelles de professions libérales et médicales qui avait été votée en 2016. Cette exonération est valable 5 ans.



VENTE DU TERRAIN A 0743 A THEIL

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés accepte la vente du terrain A 0743 de 514 m² à Theil pour le prix de 22 102 €.

AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE DE LA GRENOUILLERE

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés accepte l'achat d'une bande de terrain de 2 mètres de largeur sur les terrains cadastrés 118 et 120 à Chigy pour le passage de la canalisation d'eau potable alimentant les différentes parcelles de la Zone Artisanale et la gaine pour la fibre. Cette acceptation concerne aussi le bornage du terrain et les frais de notaire pour une estimation inférieure à 5 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés choisit l'entreprise FDTP pour la réalisation de la canalisation d'alimentation en eau potable de la Zone Artisanale pour le prix de 12 255,12 € HT soit 14 706,14 € TTC.

Ces sommes seront remboursées à la commune par la taxe d'aménagement sur la construction du bâtiment en cours.

AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS

La réfection des toitures des églises et de la maison des amoureux à Theil a été exécutée pour un montant total de 40 041 € HT avec des subventions pour un montant total de 24 568 € HT . Reste à charge de la commune 15 473 € (38,64%)

Les chauffages électriques de la salle des fêtes de Theil, et l'école de Chigy ont été remplacés par des Pompes A Chaleur. Les écoles ont été équipés de rideaux, pour un montant de 42 716 € HT avec une subvention de 42 733 €. Reste à charge de la commune : 9 983 € soit 23,4 %. Cette somme a déjà été récupérée avec les économies d'électricité effectuées l'hiver dernier.

Pour la défense incendie de Chigy, la plateforme de pompage rue des Grandes Hâtes est terminée et la bâche ZA la Grenouillère est en cours.

La reprise sécurité électrique de l'église de Vareilles a été exécutée pour 1 730 € HT

La sécurité routière des villages

Chigy : des panneaux sont à mettre en place

Theil sur Vanne

- **Route du Miroir validée terminée**
- **Rue de la Grève**
 - tracé des places de stationnement à faire
 - panneaux de signalisation à poser

Vareilles : en attente

MOBILITE

Mobigo

La région a encore changé son offre sans concertation

Ligne régulière LR801 de Villeneuve l'Archevêque vers Sens

- Du lundi au vendredi arrêt abri Pont-sur-Vanne départ 7h 49 retour à 19h
- Samedi arrêt abri Pont-sur-Vanne départ 9h 13 et 13h 30 retour à 12h 20 19h



Transport à la demande TAD 855 Arces vers Sens

- Lundi, mercredi, vendredi, samedi
- arrêt 2 route du Miroir à Theil départ 9h 30 retour à 12h 30

Atchoum

PII existe une plateforme de covoiturage Atchoum pour se déplacer sur la CCVPO et vers Sens. Les tickets sont en vente à France-Services et au Jardin de l'Erable

Pour tout renseignement sur la mobilité : voir le site de la commune
<https://les-vallées-de-la-vanne.fr/mobilite/>

QUESTIONS DIVERSES

Journal communal

Le prochain journal sortira fin décembre, début janvier. Une réunion commission journal est programmée.

Achats groupés fuel et pellets

Ces achats sont pilotés par la commune de Courgenay. Il est nécessaire de s'inscrire, auprès du secrétariat de la mairie.

Nous regroupons les habitants des communes Les Vallées-de-la-Vanne et le bassin de vie (Noé, Vaumort, Pont/Vanne Villiers-Louis, Les Clérimois, Foissy, Les Sièges)

Prochaine campagne fin octobre, début novembre.

Projet Village d'Avenir

Notre demande faite pour intégrer le programme « village d'avenir » dans un groupement de six communes (Les Vallées-de-la-Vanne, Vaumort, Noé, Les Clérimois, Villiers Louis, Pont/Vanne et Foissy) pour bénéficier d'une expertise et d'une aide dans nos projets a été acceptée.

Les projets à soutenir sont les suivants

- PATRIMOINE Rénovation des biens patrimoniaux de nos communes et réhabilitation des bâtiments communaux
- CHOC ÉNERGETIQUE
- TRANSITION ÉCOLOGIQUE Gestion de l'eau, gestion des espaces publics (parcs, jardins, cimetières) Aménagements mobilité douce
- MOBILITÉ Transport à la demande, mobilité partagée

Un projet de demande d'étude ANCT pour nos projets village d'avenir doit être envoyé pour le 13 septembre.

La séance est levée à 21 heures 10.